

MUNICIPALES 2026

KIT D'ANIMATION PARTAGÉ

pour un accès digne à l'alimentation

durable et de qualité pour toutes et tous





**SE MOBILISER
ENSEMBLE POUR
FAIRE AVANCER
LE DROIT À
L'ALIMENTATION
DANS LES
TERRITOIRES**



Design graphique et mise en page
www.latelierdelestuaire.com

Fabrication
édition numérique

Date de publication
septembre 2025

De la fourche à la fourchette, la situation que nous vivons fait froid dans le dos : augmentation de la précarité agricole et alimentaire, explosion des maladies chroniques, émissions de gaz à effet de serre, déforestation, effondrement de la biodiversité, pollution de l'eau... Cette urgence sanitaire et sociale nous coûte collectivement : elle détruit la cohésion sociale, elle creuse le déficit public. Rien que 12 milliards d'euros chaque année pour les effets de notre mauvaise alimentation sur la santé¹ !

Dans le débat public, tout laisse à penser qu'entre ces maux, il faudrait choisir : ce serait soit une nourriture accessible à toutes et tous, soit un revenu décent pour les productrices et producteurs ; soit le respect de la santé et de l'environnement.

Pourtant, ces enjeux ne peuvent plus être traités séparément. C'est notre conviction, nous, représentant·es du monde agricole, d'associations de lutte contre la précarité, et engagées dans la promotion de la santé, des pratiques agro-écologiques, de nouvelles solidarités alimentaires et de l'éducation populaire.

Les personnes soignées pour diabète ont augmenté de 160 % en vingt ans² quand les personnes en situation de précarité s'en trouvent être les premières victimes. 18 % des agriculteurs et agricultrices vivent sous le seuil de pauvreté³ avec souvent les seules perspectives de l'agrandissement et de l'intensification de leurs pratiques (mécanisation, engrais, pesticides) pour s'en sortir. Les effets pour notre santé et nos environnements sont pourtant toujours plus alarmants : contamination massive de l'eau par des polluants cancérigènes (PFAS) ou encore au cadmium, liés à l'agriculture intensive.

¹ Secours Catholique, avec la Fédération Française des diabétiques, le Réseau Civam et Solidarité Paysans, 2024. *L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?*

² Ibid.

³ Insee, 2021. *Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage.*

Face à ces injustices et en vue des élections municipales, nos associations proposent dix recommandations concrètes pour favoriser un accès digne à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous.

Appliquer et porter ces recommandations est une manière de faire progresser le droit à l'alimentation sur nos territoires : elles visent à assurer un accès autonome et non stigmatisant pour toutes et tous à une alimentation de qualité (quand les personnes peuvent l'acheter ou la produire elles-mêmes), produite dans des conditions durables.

Ces recommandations et ce kit sont le fruit d'une réflexion collective, enrichie par les expériences et les expertises des membres de cette alliance : Action contre la Faim (ACF), l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (Afaup), la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF), Le Secours Catholique - Caritas France (SCCF), Emmaüs France, la Fédération Française des Diabétiques (FDD), l'Union des Groupements d'Épicerie Sociales et Solidaires (Ugess), Le Réseau Civam, Vers un Réseau d'Achat en Commun (Vrac), le mouvement Carav'alim, la Fédération Terre de liens. Nos partenaires sont ALTAA - Alliance pour les Transitions Agricoles et Alimentaires, Solidarité Paysans et le Mouvement interrégional des amaps (Miramap). Les recommandations ont été co-construites avec les acteurs de ces réseaux, grâce à des mises en débats diverses au sein des structures. Les outils d'animation sont issus de travaux existants de ces différents réseaux.

Dans ce kit d'animation vous trouverez :

- un repère sur les compétences des collectivités en matière d'agriculture et d'alimentation ;
- un repère sur le droit à l'alimentation ;
- des outils pour se mobiliser ensemble.

En cette période charnière, à l'approche des élections municipales de 2026, il est essentiel de faire entendre notre voix collective et de travailler main dans la main pour faire avancer le droit à l'alimentation sur nos territoires. Vous êtes bien sûr libres de porter la ou les recommandations avec lesquelles vous vous sentez le plus à l'aise.

SOMMAIRE

Édito.....	3
Lexique – Mieux comprendre les notions clés.....	5
Quelques compétences utiles des collectivités	6
Des recommandations pour faire avancer le droit à l'alimentation dans nos communes !	8
Pourquoi et comment faire alliance ?	12
De la sensibilisation à l'interpellation : quelques idées et déroulés d'animation	13
Ressources supplémentaires	24





LEXIQUE

Mieux comprendre les notions clés

Agroécologie

Il existe de nombreuses définitions de l'agroécologie. Il s'agit d'une technique qui utilise de manière optimale l'écosystème local tout en visant à diminuer les pressions sur les ressources naturelles et assurer leurs capacités de renouvellement. Pour cela l'agroécologie vise à optimiser les interactions entre les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement, sans oublier les aspects sociaux qui permettent à un système alimentaire d'être durable et équitable. C'est aussi un mouvement social qui promeut une agriculture fondée sur les principes de l'agroécologie.

Alimentation durable et saine

Pour l'alimentation saine, on entend ici les aliments dont le Programme national nutrition santé 4 recommande d'augmenter la consommation, c'est le cas de produits aux bénéfices nutritionnels importants : les fruits et légumes frais/surgelés/ou en conserve, légumineuses, fruits à coque non salés, céréales complètes, certaines huiles végétales et les produits biologiques⁴. Plus globalement, selon les Nations Unies (FAO), les régimes alimentaires sains et durables sont des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations actuelles et futures. Ils contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines⁵.

Bourbier alimentaire

Dans ces quartiers, une offre alimentaire « saine » existe mais apparaît noyée au milieu de l'offre d'aliments et de boissons moins sains. Les commerces considérés sont principalement les fast-foods et les commerces d'appoint sans fruits et légumes⁶.

Désert alimentaire

Quartiers, zones rurales et territoires dépourvus de commerces ou de marchés permettant l'achat de produits frais et accessibles⁷.

Environnement alimentaire

C'est « le contexte physique, économique, politique et socioculturel dans lequel les consommateurs entrent en contact avec le système alimentaire pour faire leurs choix concernant l'achat, la préparation et la consommation des aliments »⁸. « Dans ce cadre, l'individu n'est plus considéré comme seul responsable de ses choix, puisqu'est mis en évidence le poids des arrangements politiques, culturels, et socio-économiques »⁹.

La démocratie alimentaire

C'est la revendication des citoyens et des citoyennes à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture¹⁰. C'est donc aux individus, informés en matière d'alimentation et de ses implications sur la société, que reviendrait le droit et la responsabilité d'élaborer leur propre système alimentaire à travers des processus de décision représentatifs. Ce principe laisserait la liberté à chaque communauté locale de définir ses besoins et de déterminer les meilleurs moyens de les satisfaire¹¹.

Précarité alimentaire

La notion de précarité alimentaire a émergé en France à la fin des années 1980. Elle place l'accès à l'alimentation au cœur d'un enjeu social, permettant de faire le lien entre alimentation et exclusion. On peut considérer qu'elle renvoie alors à « la situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découluer de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri »¹².

Système alimentaire

« La manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture »¹³.

4 Au-delà de la catégorie des produits dont il faut augmenter la consommation, le PNNS4 établit deux autres catégories qui guident les choix alimentaires : Les produits à réduire sont ceux dont une consommation excessive peut nuire à la santé : aliments riches en sel, sucre, gras, ultra-transformés, viande rouge, charcuterie et produits Nutri-Score D ou E ; La catégorie « autres » concerne les aliments ne faisant pas l'objet d'une recommandation particulière (œufs, pommes de terre, etc.) et les produits dont la consommation est recommandée mais de façon modérée (produits laitiers : 2 portions par jour, poissons : 2 portions par semaine). Les recommandations du Programme National Nutrition Santé ou PNNS 4 ont été élaborées en prenant en compte les enjeux de nutrition et de santé humaine, mais elles présentent aussi une cohérence avec les régimes alimentaires durables identifiés dans la littérature scientifique.

5 FAO. 2010. Sustainable Diets and Biodiversity.

6 Réseau CIVAM, Fondation Carasso, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2024. *Déserts, marécages et bourbiers alimentaires : de quoi parle-t-on?*

7 ACF, 2025. *Manifeste pour une mobilisation politique forte pour le droit à l'alimentation.*

8 HLPE, Nutrition et systèmes alimentaires, rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2017.

9 Brocard, C., Saujot, M, 2023. Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?

10 Dominique Paturel, Sciences de Gestion, HDR, INRA, UMR 951 Innovation et Patrice Ndiaye, Droit Public, HDR, CREAM, EA 2038.

11 Douillet, B. (2017). Dessiner une démocratie alimentaire. Article rédigé à partir d'un travail de revue de littérature sur l'accès à l'alimentation durable, réalisé à la FNCIVAM en 2016 dans le cadre du projet ACCESSIBLE. Transrural Initiatives, (460).

12 Dominique Paturel dans, Labo de l'ESS, « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tout-es pour une alimentation de qualité », 2020.

13 Malassis, L. Nourrir les Hommes, Dominos-Flammarion, Paris : 110 p.



QUELQUES COMPÉTENCES UTILES DES COLLECTIVITÉS

Les prochaines élections municipales, en mars 2026, détermineront les futurs conseils municipaux des 36 000 communes de France. Mais cette élection renouvellera également les élus des intercommunalités (qui se retrouvent au sein des communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles), des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), des syndicats mixtes ou encore des Pays. En effet, les instances de décisions de ces établissements publics de coopérations intercommunales (EPCI) sont composées d'élus communaux.

Si l'accès à une alimentation suffisante, saine, choisie, et durable est un droit fondamental, il n'est pas encore une réalité pour tous et toutes. Les communes ont un rôle majeur à jouer, car même si l'alimentation n'est pas officiellement une compétence municipale, elles peuvent agir à partir de nombreuses autres compétences. Les établissements publics de coopération intercommunale (cités ci-dessus) disposent aussi de leviers d'action puissants. Les communes et intercommunalités peuvent, à travers leurs compétences en matière d'éducation, d'action sociale, d'urbanisme, de santé et de développement économique local transformer les systèmes alimentaires. Cela passe notamment :



par des compétences en matière de gestion des écoles pré-élémentaires et élémentaires qui leur permet d'agir en termes de sensibilisation.

Elles peuvent agir au niveau de

la **restauration collective** (pour la primaire - école maternelle et élémentaire - mais aussi crèches, Ehpad et restauration à domicile) en ce qui concerne la tarification sociale, la mise en

place d'une restauration collective, le choix d'un approvisionnement local et durable pour les achats et/ou la mise en place d'une ferme municipale. En soutenant les potagers pédagogiques et en rapprochant les agriculteur·rices des enfants, les collectivités peuvent éveiller très tôt un lien sensible à l'alimentation et à ceux qui la produisent



par la capacité d'action en matière

d'action sociale et de santé :

orientations des types d'actions et de soutiens développés par les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) par exemple ; mise en place de contrats

locaux de santé en lien avec le Programme Nationale Nutrition Santé (PNNS) ; ateliers Santé Ville dans les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV). Les communes doivent aussi coordonner la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire, soutenir la qualité des actions mises en œuvre et la connecter aux autres initiatives et politiques pertinentes.



via les compétences en matière d'**aménagement du territoire et d'urbanisme** qui permettent de

délimiter et de protéger les zones agricoles. Les communes peuvent aussi agir sur le foncier en intervenant

sur les permis de construire ou en favorisant le portage foncier (stockage, achat...) et agir sur l'installation de paysan·nes sur le territoire. Les communes peuvent aussi développer l'agriculture urbaine (comme les jardins collectifs - soit des jardins partagés, familiaux ou d'insertion) et changer plus largement l'environnement alimentaire des habitants et habitantes. Elles peuvent enfin intégrer des orientations agricoles et environnementales à divers outils de planification territoriale, tels que les documents d'urbanisme spécifiques à la question foncière.



via **des aides indirectes en matière de développement économique** : Les communes n'ont plus de compétences économiques depuis la Loi NOTRe du 7 août 2015, ces dernières sont

entièrement transférées aux communautés de communes. Pour autant, elles peuvent participer à promouvoir les acteurs économiques locaux. Elles ont par exemple la responsabilité des marchés (couverts, de plein air ou halles), elles peuvent soutenir la relocalisation d'outils de transformation (abattoirs etc.), avoir un service dédié à l'économie sociale et solidaire qui concerne aussi des initiatives en agriculture et alimentation.



grâce à la **clause de compétence générale**, qui implique que la commune peut intervenir dans toutes les matières qui présentent un **intérêt public local** dès lors qu'elle n'empiète pas sur les

compétences attribuées par la loi à l'État ou à une autre **collectivité territoriale**.

Au-delà de l'échelon communal, les établissements publics de coopération intercommunale, qui regroupent plusieurs communes, ont un rôle de plus en plus prépondérant autour des questions alimentaires.

PAT

La majeure partie des **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** est portée par une intercommunalité. Bien

qu'incitative, cette politique publique permet à la collectivité de rassembler les acteurs de l'alimentation du territoire. Les PAT s'appuient théoriquement sur 4 piliers, dont celui de la justice sociale via la lutte contre la précarité alimentaire.



Les intercommunalités sont compétentes sur la **gestion des déchets** et selon la délégation de services publics des communes de leur territoire, les intercommunalités peuvent également être compétentes sur la **restauration collective** ou encore sur la **gestion de l'eau**.



Les intercommunalités disposent aussi de leviers d'**aménagement du territoire** en définissant un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ou Interterritorial sur lesquels doivent s'aligner les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Enfin, cette liste non-exhaustive s'accompagne de leviers financiers des collectivités territoriales, à l'échelle communale ou intercommunale, pour soutenir des projets favorisant un meilleur accès à l'alimentation. Les municipales de 2026 sont une opportunité à saisir pour utiliser ces compétences et ainsi agir au niveau de :

- 1 **la démocratie locale**, avec plus de participation des premier-ières concerné-es et un découplage des enjeux écologiques, sociaux et de santé dans les instances de décisions ;
- 2 **l'accès aux droits et l'accessibilité financière aux produits durables et de qualité** sur les territoires en particulier aux personnes qui en sont le plus éloignées ;
- 3 **l'offre alimentaire** et des facteurs qui orientent nos comportements - la publicité, l'existence d'une offre à proximité, de moyens de transport pour s'y rendre, etc. - pour un environnement alimentaire plus favorable à une alimentation durable et de qualité accessible économiquement et géographiquement.

Voir l'ensemble de nos recommandations. Elles permettent d'agir à ces trois niveaux, dans la perspective du droit à l'alimentation.

DES RECOMMANDATIONS

pour faire avancer le droit à l'alimentation dans nos communes !

Le droit à l'alimentation c'est le droit de toute personne d'avoir accès, de façon régulière, durable et libre, à une alimentation suffisante, de qualité, adaptée à ses besoins et à sa culture – pour vivre en bonne santé et dans la dignité.

Ce droit ne se limite pas à « être à l'abri de la faim » ou à des réponses d'urgence : il engage les pouvoirs publics, à tous les niveaux, à créer les conditions qui permettent à chacun et chacune d'avoir accès de manière autonome, à une alimentation de qualité, sans discrimination et dans le respect de l'environnement.

La France s'est engagée, au niveau international, à garantir le droit à l'alimentation [en signant un accord important sur les droits humains](#)¹⁴. Cela veut dire qu'elle a l'obligation de respecter, protéger et garantir ce droit partout sur son territoire. Comme c'est un droit humain fondamental, il doit guider les décisions publiques, à tous les niveaux, y compris dans les communes. Récemment, [un comité des Nations Unies a même appelé la France à faire plus](#)¹⁵, notamment en inscrivant ce droit directement dans la loi, pour qu'il devienne une réalité pour toutes et tous.

Mais concrètement, qu'est-ce que cela implique ?

Pour mieux comprendre comment ce droit peut être mis en œuvre dans les territoires, il est utile de s'appuyer sur les grands piliers et les principes clés qui le structurent. Les recommandations que nous portons sont toutes guidées par ces piliers et principes. Ils donnent un cadre pour construire des politiques locales plus justes, durables et inclusives.

¹⁴ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels | OHCHR

¹⁵ Cinquième rapport périodique de la France du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

PRINCIPES ET PILIERS

du droit à l'alimentation

Les piliers du droit à l'alimentation : un levier pour identifier les besoins et les réponses locales

La disponibilité signifie que chacun·e doit pouvoir se procurer de la nourriture de deux façons : accéder aux ressources pour produire sa propre nourriture, comme la terre ou l'eau ; avoir des aliments disponibles sur les marchés et dans les magasins.

Accessibilité physique Il est crucial que chacun·e puisse se procurer des aliments, peu importe son lieu de vie, en ville, en banlieue ou à la campagne. Cela nécessite notamment des infrastructures (transport et autres) et des réseaux de distribution efficaces.

Accessibilité économique Garantir que chacun·e, même les personnes en situation de précarité, puissent acheter une alimentation de qualité, sans dépendre seulement de l'aide alimentaire d'urgence, mais grâce à des solutions durables et dignes.

Adéquation L'alimentation accessible à une personne doit être appropriée à ses besoins, non seulement quantitatifs (suffisance) mais aussi qualitatifs (nutritive et équilibrée), culturels (acceptable culturellement), et sanitaires (sûre et saine).

La durabilité Nous devons produire notre nourriture sans épuiser les ressources naturelles, pour que les générations futures puissent elles aussi manger à leur faim. Cela passe par des pratiques agricoles respectueuses de la nature, comme l'agriculture biologique ou l'agroécologie, qui protègent les sols, l'eau et la biodiversité.

Les principes PANTHER : un cadre de référence pour mettre en œuvre les politiques alimentaires locales

Les principes du droit à l'alimentation sont regroupés sous l'acronyme PANTHER, et l'action publique, à tous les niveaux de son action, a l'obligation de les respecter lorsqu'elle conçoit ou met en œuvre des politiques ayant un impact sur l'alimentation. Ces principes permettent d'évaluer si une politique est juste et conforme aux droits humains, ou au contraire si elle perpétue des injustices.

Participation Chacun et chacune doit pouvoir donner son avis et participer aux décisions qui touchent à l'alimentation, surtout les personnes en situation de précarité. Leur parole doit être écoutée et prise en compte.

Non-discrimination Le droit à l'alimentation concerne tout le monde, sans distinction liée au sexe, à l'origine, à l'âge, au handicap, à la religion... Les communes doivent aussi agir pour réduire les inégalités existantes.

Transparence et responsabilité Les décisions publiques doivent être claires, compréhensibles et accessibles à toutes et tous. Les communes doivent rendre des comptes sur ce qu'elles font et sur les résultats obtenus, en particulier auprès des personnes concernées.

Dignité humaine et autonomisation Chacun a le droit d'être respecté et soutenu pour pouvoir accéder à une alimentation digne, sans dépendre de l'aide d'urgence. Il s'agit d'agir pour que les personnes puissent faire valoir leurs droits par elles-mêmes.

État de droit Les lois doivent être appliquées de manière équitable et offrir des voies de recours effectives pour celles et ceux dont les droits sont bafoués. Le pouvoir public doit agir dans un cadre légal clair et prévisible.

NOS 10 RECOMMANDATIONS EN UN COUP D'ŒIL

Recommandation N°1

Créer du lien de la fourche à la fourchette : renforcer la démocratie alimentaire en mobilisant l'éducation populaire et en intégrant l'alimentation dans les actions de démocratie participative des collectivités.

Recommandation N°2

Proposer une alimentation plus saine et durable en restauration collective (atteindre et dépasser les objectifs Egalim) et proposer des tarifs sociaux pour la cantine scolaire.

Recommandation N°3

Soutenir l'implantation, ou l'évolution, de commerces de proximité qui proposent des produits de qualité (dont des produits durables) et accessibles, tout en développant les transports collectifs et la mobilité douce pour s'y rendre.

Recommandation N°4

Préserver les terres agricoles.

Recommandation N°5

Accompagner le renouvellement de générations de paysans et paysannes et soutenir des modèles agroécologiques.

Recommandation N°6

Soutenir des projets qui proposent un soutien financier pour l'alimentation saine et durable et des pratiques démocratiques (par le partage, l'écoute et l'apprentissage collectif) : caisses alimentaires locales inspirées de la SSA, épiceries sociales et solidaires, groupements d'achats, magasins de producteurs avec des tarifs différenciés selon les revenus, aides financières pour ces achats, cuisines collectives ou cantines communautaires etc.

Recommandation N°7

Donner aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) l'objectif clair d'une alimentation durable accessible sur le territoire et associer aux décisions, les habitant-es, élu-es et producteurs-trices.

Recommandation N°8

Interdire l'affichage publicitaire dans l'espace public pour les produits qui nuisent à la santé et à l'environnement.

Recommandation N°9

Freiner l'implantation des fast-foods à proximité des établissements scolaires.

Recommandation N°10

Initier ou poursuivre le déploiement de jardins collectifs (familiaux, partagés, d'insertion, pédagogiques) et de fermes urbaines avec des moyens pour l'implication des habitant-es (animations, activités annexes comme des paniers, etc.).



Notre collectif propose une série de dix recommandations. Leurs moyens de mise en œuvre et des exemples concrets sont détaillés dans le document suivant : [CLIQUEZ ICI.](#)

Relier les recommandations au droit à l'alimentation

Pour convaincre les décideur-euses, vous pouvez vous appuyer sur le droit à l'alimentation : il donne de la légitimité et du poids à vos propositions.

Recommandation N°6

Cette recommandation touche à plusieurs principes clés comme l'**accessibilité physique et financière, la durabilité, l'adéquation, la participation ou encore la dignité humaine et l'autonomisation**

Recommandation N°7

Ces recommandations se rattachent clairement aux piliers de la **disponibilité et de la durabilité**

Recommandation N°3

Et si vous faisiez le lien pour les autres ? Vous verrez : ça marche à chaque fois !

Vous voulez passer à l'action en nommant le droit à l'alimentation ?

Si vous souhaitez aller plus loin, on vous propose une grille d'évaluation des actions menées ou proposées dans votre commune à l'aune du droit à l'alimentation. Lire les politiques locales à l'aune de ce droit permet d'adopter une approche globale, cohérente, et centrée sur les droits humains.

Cette grille a été conçue pour :

- ➔ Outiller les candidat-es pour qu'ils/elles construisent un programme local cohérent avec le droit à l'alimentation ;
- ➔ Donner aux personnes, associations et collectifs un cadre d'analyse commun pour questionner et enrichir les programmes proposés par les candidat-es et évaluer les programmes d'alimentation déjà mis en place.

The image shows a document titled "FAIRE AVANCER LE DROIT À L'ALIMENTATION DANS NOS COMMUNES !". It contains a checklist of 10 items related to food policy, such as "Mettre en place un conseil municipal de l'alimentation" and "Organiser des ateliers de concertation". Below the checklist is a "GRILLE D'ÉVALUATION" (evaluation grid) with columns for "Niveau de mise en œuvre" and "Impact".

Retrouvez cet outil et son détail p. 23 avec l'ensemble des outils pour se mobiliser lors des municipales.



POURQUOI ET COMMENT FAIRE ALLIANCE ?

Afin de mieux lutter contre les précarités agricoles et alimentaires, nos recommandations s'inscrivent dans une approche systémique de l'alimentation. Cette approche met en lumière les liens entre agriculture, alimentation, santé publique et protection de l'environnement. Elle prend en compte ce qui se passe tout au long de la chaîne (production, la fabrication, l'approvisionnement, la consommation et la gestion des déchets alimentaires) et concerne ainsi une multitude d'acteurs.

Pourquoi porter ces recommandations en alliance ?

➔ **Pour rester dans sa zone de confort grâce au partage des compétences et à la collaboration entre associations.**

Certaines recommandations sont spécifiques à certains domaines mais complémentaires afin de porter une vision systémique de l'accessibilité alimentaire (qui prend en compte des enjeux agricoles, de santé, de durabilité, de précarité, etc.). Ainsi, chacun de nos réseaux - souvent expert dans un domaine spécifique - ne sera peut-être pas à l'aise de porter tout le listing de recommandations avec la même légitimité. Une alliance permettra à chaque acteur de rester dans sa zone de confort, mais aussi de « faire mouche » lors des interventions, car chacun pourra parler des situations concrètes vécues et/ou rencontrées. Ce sera aussi une occasion de partager des connaissances, des expertises et des pratiques qui permettent de mieux se connaître et d'avoir des idées pour inscrire ces alliances dans le temps, en envisageant des suites communes.

➔ **Pour agir selon les spécificités d'un territoire entre acteur-rices qui le connaissent le mieux.**

La collaboration entre des acteurs et actrices implanté-es dans un territoire ne pourra que favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques. Associer les compréhensions des enjeux locaux de chacune des associations du territoire permettra de construire un argumentaire solide pour l'appui des recommandations, en associant des exemples et des chiffres.

➔ **Pour mutualiser les moyens d'actions, les forces, et avoir plus de poids en parlant d'une seule voix.**

Une alliance unie peut faire entendre nos recommandations avec plus de force. De plus, co-organiser un événement permet de partager

la logistique, qui peut être longue et fatigante, la mutualisation de ressources humaines etc. (cela signifie qu'il y a plus de bénévoles disponibles pour tenir un stand ou animer des ateliers/activités par exemple).

Comment se retrouver pour faire alliance ?

➔ **Étape 1 : Prendre contact**

avec les acteurs locaux de nos associations, à partir d'une liste de contact inter-réseau, disponible sur chaque intranet des associations du collectif.

➔ **Étape 2 : Organiser une réunion**

d'interconnaissance avec un objet de rencontre et d'alliance précis : s'approprier et co-porter les recommandations dans le cadre des élections municipales 2026. (Plusieurs déroulés disponibles dans la section « se préparer » (p.16).

➔ **Étape 3 : Passer à l'action !**

Organiser des événements de sensibilisation auprès du grand public et/ou interpeller les élu-es à l'aide la partie "De la sensibilisation à l'interpellation : quelques idées et déroulés d'animation" p.13.



Un exemple d'alliance locale

Dans le Gard, une mobilisation en partenariat a été lancée autour de l'étude « L'injuste prix de notre alimentation ». Une conférence de presse a été co-organisée par le Réseau Civam Gard, Solidarité Paysans et la délégation du Gard du SCCF, dans une ferme du Réseau Civam. La Fédération Française des Diabétiques était également présente. À l'approche des élections municipales, des rencontres sont prévues pour porter un plaidoyer en faveur de l'agroécologie et d'une alimentation durable, toujours en partenariat. Des recommandations issues de la mallette ont été sélectionnées et approfondies pour soutenir ce plaidoyer. Terre de Liens LR a rejoint ces acteurs, et l'inclusion d'autres organisations, telles qu'ACF et le Réseau de l'agriculture paysanne du Gard, est envisagée pour renforcer cette démarche collective.

DE LA SENSIBILISATION À L'INTERPELLATION

quelques idées et déroulés d'animation



Pour faire exister localement les recommandations et peser sur les élections municipales, la mobilisation citoyenne est essentielle. Il faut faire entendre les envies et besoins de changements !

Afin de créer du dialogue là où il en manque cruellement, et pour faire changer les choses, vous trouverez dans cette section **des outils pour sensibiliser le grand public et interpeller les candidat-es et les élu-es**. Des outils sont également proposés pour identifier ce que vous pourriez faire ensemble au préalable et faire émerger les idées de mobilisation. L'alimentation est un sujet rassembleur, profitons-en ! C'est un sujet qui permet de faire collectif et à toutes et tous de s'exprimer...

DES IDÉES POUR

1

SE PRÉPARER

- ➔ **Proposition d'un format-type** de réunion de préparation à la mobilisation entre acteurs locaux.
- ➔ **Un débat mouvant** pour s'approprier des recommandations en vue des municipales et construire une parole collective.
- ➔ **Un atelier** pour imaginer collectivement des actions visibles et créatives dans l'espace public, afin de sensibiliser et interpeller sur les propositions portées.

2

SENSIBILISER

- ➔ **Un ciné-débat** pour croiser ressentis, expériences de terrain, recommandations, et engager la discussion sur les éléments à défendre localement.

3

INTERPELLER

- ➔ **Une conférence débat** afin d'interpeller les élu-es et les candidat-es.
- ➔ **Des conseils** pour rencontrer les élu-es et les candidat-es.
- ➔ **Un courrier** à envoyer aux candidat-es et élu-es.
- ➔ un déroulé de **forum citoyen**.



et une grille d'évaluation sur le droit à l'alimentation pour se préparer, sensibiliser, interpeller...

Quelques arguments sur lesquels vous appuyer

- ➔ Dans le document « [Nos recommandations](#) » sont énoncés des exemples pour chacune des recommandations, pouvant nourrir votre argumentaire.
- ➔ Appuyez-vous sur l'action et les projets de terrain dont vous êtes acteurs et actrices. Ce sont des ressources précieuses pour mener votre plaidoyer auprès des élu-es.
- ➔ Les chiffres et le narratif présentés par plusieurs associations de ce collectif dans l'étude [L'injuste prix de notre alimentation, Quels coûts pour la société et la planète ?](#) peuvent aussi vous être utiles :
- ➔ A l'échelle nationale ou locale, nous cotoyons une réalité insupportable : précarité alimentaire et dégradation de la santé (donner des exemples), suicide et burn out des agriculteurs.rices dégradation des sols, multiplication des événements climatiques extrêmes etc.
- ➔ En traitant ces sujets séparément, en privilégiant la réparation, l'addition est aujourd'hui salée : a minima 12 milliards d'euros pour la santé chaque année, pour les maladies liées à notre mauvaise alimentation ! Ce sont aussi des situations de détresse, de perte de sens et de colère.
- ➔ Tous ces coûts, pour la société ou nos dépenses publiques, nous pouvons les éviter ! Et nos propositions y contribuent.
- ➔ Tout ne se joue pas au niveau européen ! Les communes ont des moyens d'agir de la fourche à la fourchette : nous proposons...

1. SE PRÉPARER

→ Proposition des points clés d'une réunion de préparation à la mobilisation entre acteurs locaux

TEMPS 1

Interconnaissance et échanges sur les attentes et les contributions de chacun-e [ceci n'est pas un brise-glace].

→ Quelles actions sont réalisées sur les thématiques agricoles et alimentaires par les différentes associations ? Des partenariats ont-ils déjà eu lieu ? Quelles attentes pour les municipales ?

Ce temps peut être sous forme de tour de table ou présentation en binôme puis chacun-e présente l'autre au collectif.

TEMPS 2

Pour déterminer ce que vous souhaitez ensuite porter ensemble, plusieurs options :

→ **Partir d'une analyse de territoire** : grâce à un tour de table, brainstorming, etc. ou avec plus de temps, une [balade alimentaire](#) : identifier ce qui pose problème et ce sur quoi on souhaite que les choses changent sur le territoire.

→ **Décider des objectifs de votre mobilisation** : interpellation des candidat-es, sensibilisation du grand public ou d'un public cible etc.

→ **Décider des sujets à porter à partir d'une appropriation des recommandations** : c'est possible de le faire à l'aide du débat-mouvant ou en s'interrogeant sur les recommandations qui font consensus, celles à prioriser, au regard des territoires prioritaires et le public cible...

Dans tous les cas, il faut conclure sur vos objectifs pour ces mobilisations.

TEMPS 3

Définir les premières actions à mener pour porter les recommandations choisies ou mettre en œuvre des actions de sensibilisation.

→ Pour vous aider, formalisez le calendrier des élections et les opportunités pour telle ou telle action (finalisation des listes, écriture des programmes, prise de fonction des nouveaux et nouvelles élu-es, fête prévue etc.).

TEMPS 4

→ **Déterminer ensemble la fréquence des rencontres (hebdomadaire, mensuelle, etc.) et la durée de chaque réunion.**

→ Établir les canaux de communication (email, messagerie instantanée, etc.) et les outils collaboratifs à utiliser.

→ Répartir des tâches.

Petits conseils pour une réunion fluide

→ Rappeler les principes de bienveillance, confidentialité et écoute à chaque début de réunion.

→ Définir des rôles pour chaque réunion afin de répartir les responsabilités (gardien-ne du temps, prise de notes, animateur-ice, etc.).

→ Relier les points de vue convergents et exprimer les désaccords.

→ Recentrer les discussions si des digressions se produisent.

→ Valorisation des avancées : mettre en valeur les étapes réalisées et les progrès accomplis pour maintenir la motivation et l'engagement des membres.

1. SE PRÉPARER

→ Débat mouvant

S'approprier les recommandations

PARTICIPANT-ES

Minimum 8 personnes

DURÉE

2h

MATÉRIEL

Il faut de l'espace et quelques paperboards ou support pour les restitutions

POINT DE VIGILANCE

Veiller à ce que la parole ne soit pas monopolisée par une personne et que les points de vue différents puissent s'exprimer. Veiller à ce que ça ne soit pas que les mêmes profils (genre, situation, profession etc.) qui se portent "volontaires", on essaye de bien garder la mixité

OBJECTIFS

- Se découvrir au travers de nos différences et affinités
- S'approprier (grâce à la mise en débat) les recommandations pour les municipales

DÉROULÉ

↓ **20 min** Installer un cadre bienveillant et participatif dès le départ : chercher ensemble, co-construire.

- Se présenter chacun·e : se positionner dans l'espace selon le réseau qu'il ou elle représente.
- L'animateur·rice invite les participant·es à déambuler dans l'espace autour d'une ligne imaginaire. L'animateur·rice propose une recommandation sur laquelle chacun·e devra se positionner : ceux qui se placent à gauche sont d'accord, à droite pas d'accord.
- Lorsque chacun·e a choisi sa place, celles ou ceux qui le souhaitent peuvent s'exprimer sur leur choix.
- Si des personnes ne se sentent ni d'un côté, ni de l'autre, elles peuvent se placer au milieu : on appelle cet espace "la rivière du doute".
- Afin de faire connaissance, de s'approprier la méthode du débat mouvant et de décontracter les participant·es, on peut proposer en amont des questions d'ordre personnel, drôles et inattendues.

On rappelle de nouveau :

- On s'exprime depuis son point de vue, on parle en "je" mais bien à partir de ce qu'on fait dans nos assos, nos collectifs, nos réseaux.
- On prend soin de laisser de la place à chacun·e pour s'exprimer.
- On s'exprime uniquement sur la recommandation qui a été piochée, celle qui est en débat.

↓ **50 min** - 10 recommandations à mettre en débat

Découper en deux temps :

30 min - Les 5 premières - attention à ne pas dépasser 6 min par reco.

20 min - Les 5 suivantes - attention à ne pas dépasser 5 min par reco.

↓ **20 min** - Travail en petits groupes

Ensuite, par groupes de 4 à 5 personnes, les participant·es discutent à partir de deux questions :

1. Parmi les recommandations débattues, lesquelles nous semblent les plus importantes / les plus faciles à porter localement ? Pourquoi ?
2. Quelles recommandations voulons-nous porter ? Lesquelles sommes-nous à l'aise de porter ensemble ?

→ Chaque groupe note ses idées sur une feuille de paperboard pour identifier les plus importantes.

↓ **15 min** Conclusion collective

Chaque groupe restitue en 4 minutes le fruit de sa réflexion.

1. SE PRÉPARER

➔ Préparer une action/un événement de sensibilisation sur la place publique

PARTICIPANT-ES
10-25 personnes

DURÉE
1h20

MATÉRIEL
Paperboard Feutres
Supports visuels Fiches
d'action

OBJECTIFS

- ➔ Faire émerger des idées d'actions visibles et engageantes à organiser dans l'espace public

DÉROULÉ

⬇ 10 min Accueil et introduction

- ➔ Présenter les objectifs de l'atelier
- ➔ Situer le contexte : les recommandations, l'enjeu des municipales 2026, l'importance d'aller vers les habitant-es

⬇ 25 min Travail en petits groupes

- ➔ Former plusieurs groupes d'environ 5 personnes
- ➔ Chaque groupe imagine une animation ou action de sensibilisation sur une place publique
- ➔ Distribuer une feuille de paperboard par groupe pour noter les idées
- ➔ L'animateur-ice inscrit les questions-guides sur un paperboard commun :
 - Comment attirer l'attention du public ? Aller vers ou attirer à soi ?
 - Quel message faire passer ? Comment présenter les recommandations ? Comment susciter l'adhésion ?

- Quels outils ou supports ? (stand, affiches, tenues, jeux, etc.)

- À quoi ressemble concrètement votre animation ? (moments, interactions, formats...)

- ➔ Rappeler les pièges à éviter : ne pas se limiter dans les formes d'animation imaginables et ne pas se focaliser sur la logistique (plutôt le sens et l'impact).

⬇ 15 min Restitution collective

- ➔ Chaque groupe présente son idée d'animation en quelques phrases
- ➔ L'animateur-ice note au tableau ou sur un paperboard les mots-clés, idées fortes, formats marquants.

⬇ 10 min Débrief et conclusion

- ➔ En grand groupe : Qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui mérite d'être retravaillé ?
- ➔ Clôture : Quels éléments retient-on pour une mise en œuvre concrète ?

S'inspirer de...

Les banquets citoyens de la fédération des centres sociaux et socioculturels de France : de grandes tablées sont dressées dans la rue, au pied des immeubles, sur un marché ou dans les parcs, recouvertes de nappes marquées par les mots, les images et les gestes des citoyen.nes qui s'expriment sur les inégalités alimentaires à travers une multitude d'animations (théâtre-forum, mur de message, fausse publicité, diffusion de podcast : le [kit d'animation](#)).

Des animations créées à partir des résultats du rapport sur l'injuste prix de notre alimentation ([kit d'animation](#)).

2. SENSIBILISER

→ Ciné-débat

Débattre des recommandations et de leurs enjeux

PARTICIPANT-ES

8 à 40 personnes

DURÉE

2h à 3h

MATÉRIEL

Vidéoprojecteurs /
Chaises / Affiches des
recommandations

LIEU

Espace accessible :
salle associative, salle
des fêtes, centre social,
café...

CHOIX DU FILM

S'inspirer de...

► [Renverser la table,](#)
Ninon Lacroix, 2025, 14'

[Kit d'animation](#)
[disponible](#)

Mais aussi...

► [La part des autres](#)
(Jean-Baptiste Delpias
et Olivier Payage, 2019,
80')

► [Manger pour vivre](#)
(Valérie Simonet, 2025,
52')

► [Les mots de la Faim](#)
(Théâtre du Crystal)

[Voir le festival](#)
[Alimenterre, dédié aux](#)
[films sur l'alimentation](#)
[durable, pour s'inspirer.](#)

OBJECTIFS

- Sensibiliser le grand public : échanger sur les injustices et enjeux alimentaires.
- (Variante 1) Permettre aux participant-es de se repérer dans les recommandations, d'y projeter leur réalité locale, et de s'exprimer sur leur pertinence.
- (Variante 2 - plus longue) : Interpeller les candidat-es et les amener à prendre des engagements concrets.

DÉROULÉ

↓ 10 min Accueil et introduction

- Situer le cadre : présenter le film et le lien avec les recommandations. Pourquoi ce moment partagé ?

↓ 15 à 90 min Projection

↓ 15 min à chaud, la résonance du film

- Échanges à deux voix (5') : inviter chacun-e à se présenter à son-a voisin-e et à partager ses premières impressions. *Qu'est-ce qui m'a touché ? Qu'est-ce que je ressens après le visionnage ?*
- Échos de tout le monde (10') : Qu'est-ce qui vous a marqué ? Une scène ? Une phrase ? Une émotion ?

- Noter les mots clés et les ressentis.

↓ 25 min Décryptage

- L'animateur-ice synthétise ce qui a été dit et peut ouvrir la discussion avec les questions suivantes :

Qu'est-ce que ça signifie "être en situation de précarité alimentaire" ?

Qu'est-ce qui oriente nos comportements alimentaires ?

Quels rôles peuvent jouer les municipalités pour garantir une réponse alimentaire juste aux besoins des personnes et rémunératrice pour les producteur-rices ?

↓ 10 min Atterrissage

- Remercier
- Proposer un temps libre et chaleureux (tisane, grignotages, échanges libres)
- Présenter un espace d'infos et d'expression (feuilles de contacts, coin lecture des recommandations, post-it)

↓ 25 min Variante 1 - Ouverture sur les recommandations

- A la place du décryptage, demandez aux participant-es de lire les recommandations affichées dans le lieu.
- Les participant-es mettent devant la recommandation qui leur parle le plus par rapport aux réalités locales : *laquelle fait écho à ce que je vis localement ? Laquelle me semble la plus urgente, la plus parlante ?*
- Anticiper une suite à proposer pour le temps de conclusion : faire partie d'une mobilisation, transmettre aux candidats ce qui se sera échangé etc.

↓ 60 min Variante 2 - Interpeller les candidat-es sur les recommandations à la place du décryptage

- Mise en avant de recommandations - 20 min
- Choisir en amont une ou deux recommandations que l'on voudrait porter localement, les présenter, les incarner avec la réalité du territoire.
- Proposer des témoignages, illustrations du propos avec des cas.
- Réactions des candidat-es ou élu-es - 20 min
- Faire réagir chacun-e des candidat-es : *En quoi ces recommandations/ témoignages font écho à leur programme, quels engagements prennent-ils pour faire changer les choses sur le sujet ?*
- Prise de parole des organisateurs-trices - 10 min
- Présenter éventuellement des pistes d'action complémentaires à ce qui a été dit (se référer aux leviers de mise en œuvre pour les futurs élu-es, associés à chaque recommandation).
- Conclusion - 10 min
- Réaction des élu-es vis-à-vis de ces pistes d'action et les inviter à la profession de foi ou à des engagements concrets.

3. INTERPELLER

➔ Conférence-débat

Discussion avec les élu·es ou les candidat·es

PARTICIPANT·ES

8 à 40 personnes
Choix des participant·es : Société civile / partenaires / Personnes concernées / Chercheur·se ou spécialiste / Elu·es et candidat·es : proposer à l'ensemble des élu·es à l'exception de l'extrême droite

DURÉE

2h à 3h

MATÉRIEL

Chaises /
Affiches des recommandations

LIEU

Espace accessible :
salle associative, salle des fêtes, centre social, café...

CHOIX DU SUJET

Reprendre un ou plusieurs axes clés des recommandations et construire le débat autour de l'enjeu pour le territoire.

OBJECTIFS

- ➔ Échanger avec les candidat·es et futurs élu·es, mettre en avant votre action locale

DÉROULÉ

⬇ 10 min Accueil et introduction

- ➔ Introduction « Pourquoi sommes-nous réuni·es ici ? » et présentation du sujet de la conférence, rappel des candidat·es invité·es de manière transpartisane (arc républicain).
- ➔ Présentation des participant·es

⬇ 15 à 90 min Conférence ou prise de parole qui met en avant le besoin des recommandations

- ➔ Conférence sur un sujet concret en lien avec les recommandations, une présentation de l'étude « L'injuste prix de notre alimentation », d'un rapport, entendre des témoignages, inviter un·e spécialiste sur un sujet particulier, etc.
- ➔ Choisir quelques recommandations, les présenter, les incarner avec la réalité du territoire. Proposer des témoignages, illustrations du propos.
- ➔ Faire réagir chacun·e des candidat·es et les inviter à la profession de foi ou à des engagements concrets (tour de parole équitable en termes de temps).

Conclusion des organisateur·trices

3·INTERPELLER

→ Forum citoyen Exprimer une parole collective citoyenne auprès des candidat·es

PARTICIPANT·ES

10-25 personnes

DURÉE

3 à 4h

MATÉRIEL

Chaises / Affiches des recommandations / Food Truck, roulotte, buffet etc.

LIEU

Espace accessible : salle associative, salle des fêtes, centre social, café...

POINT DE VIGILANCE

Garder la mixité dans les ateliers, avoir des profils de personnes différents pour que l'échange soit constructif.

OBJECTIFS

- Adapter les recommandations à son territoire
- Faire émerger une parole collective citoyenne exprimée devant des candidat·es
- Connaître le positionnement des candidat·es sur les recommandations

DÉROULÉ

⬇ 60 min Forum ouvert et accueil du public

- Des stands qui présentent des alternatives, des expositions des associations partenaires avec des producteurs·rices locaux·ales.

⬇ 30 min Lancement du forum

- Choisir en amont quelques recommandations (2 ou 3), les présenter, les incarner avec la réalité du territoire. Proposer des témoignages, illustrations concrètes des problèmes auxquels ils répondent.

⬇ 45 min World café des citoyen·nes : Quelle alimentation voulons-nous sur le territoire?

- Ateliers de 8 personnes pour discuter et faire remonter les échanges.
- Le world café est un moment de discussion dans la convivialité avec quelques assiettes sur les tables pour se restaurer tout en discutant.

⬇ 30 min Temps de restitution des ateliers

- Présentation aux candidat·es. Les participant·es se placent en grand cercle et au centre de ce cercle, un petit cercle est formé par les porte-parole des ateliers et les candidat·es.

- Temps de parole des candidat·es - 30 min

- Temps équitable pour chaque candidat·e.

⬇ 20 min Temps de conclusion

Conclusion des organisateurs sur l'importance des attentes citoyennes, les points majeurs évoqués. Envisager une suite à cette rencontre avec la création d'un groupe de citoyen·nes qui retournerait voir l'élu·e pour suivre les engagements, de projets etc.

3. INTERPELLER

➔ Exemple de courrier* pour les candidat·es

[Madame/Monsieur XX]
 [Adresse(s) destinataire(s)]
 [Associations expéditrices]
 [lieu, date de rédaction du courrier]

Objet : nos recommandations pour les municipales 2026

Madame/Monsieur X

L'alimentation est au cœur de notre quotidien, essentielle à notre santé, au maintien du lien social et de la qualité de notre environnement. Pourtant, la situation actuelle fait froid dans le dos : augmentation de la précarité agricole et alimentaire, explosion des maladies chroniques, émissions de gaz à effet de serre, déforestation, effondrement de la biodiversité, pollution de l'eau... Nous sommes face à une urgence sanitaire et sociale qui nous coûte collectivement : elle détruit la cohésion sociale et creuse le déficit public.

Dans notre *[commune/ville - nom à ajouter]*, on constate en particulier *[ajout éléments propres à votre territoire]*.

Nos organisations [XX] sont convaincues d'une chose : ces enjeux ne peuvent plus aujourd'hui être traités séparément. Aussi avons-nous préparé, ensemble, [XX] recommandations pour favoriser l'accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous sur notre territoire, en tenant compte des enjeux de la fourche à la fourchette.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à les intégrer dans votre profession de foi en tant que candidat·e aux élections municipales ou sous toute autre forme d'engagement de votre part.

Nous sollicitons également auprès de vous un temps pour en échanger de vive voix : l'enjeu est crucial pour notre territoire et ses habitant·es, et les marges de manœuvre sont nombreuses. L'alimentation est une formidable occasion de renouer du lien social et le sens du collectif au sein de *[nom de votre ville/commune]*.

[Au lieu de solliciter un rdv, vous pouvez également les inviter à votre événement de débats autour des recommandations].

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, nos sincères salutations,

[signature des représentant·es concerné·es]

* Une partie des associations signataires préconise l'envoi de ce courrier seulement à l'ensemble des candidats de l'arc républicain.

3. INTERPELLER

→ Un rendez-vous avec les candidat·es

Quand faire un rendez-vous ? Avant l'élection avec les candidat·es, mais aussi après avec les élu·es pour se présenter et suivre leurs engagements.

EN AMONT DE L'ÉVÉNEMENT OU DU RENDEZ-VOUS : LA PRÉPARATION

- **S'informer sur l'élu·e ou le·la candidat·e**
 - Son parcours politique, l'actualité locale, ses sensibilités, ses engagements sur tel ou tel sujet, etc.
 - Point d'accroche : les élections municipales
- **Préparer le fond**
 - Bien s'approprier les recommandations, leurs leviers de mise en œuvre et les exemples présents ici. Prioriser les recommandations à porter. Pour rappel : vous êtes les spécialistes, l'élu·e attend de vous un apport d'informations, des constats, des exemples.
 - Prévoir le document des recommandations à lui remettre, et éventuellement d'autres documents de vos différentes associations.
- **Préparer la forme**
 - Où cela va-t-il se passer ? Est-ce un rendez-vous avec l'élu·e / candidat·e et son équipe ? Combien de temps pour cet entretien ?
 - Qui représente qui et qui dit quoi ?
 - Déterminez ensemble qui parle au nom de qui.
 - Comment se complètent vos interventions ?
 - Suite à cette rencontre, désirez-vous faire passer un message aux médias ? Si oui, lequel ?
 - Les personnes qui pourraient être médiatisées acceptent-elles d'être prises en photo ?

PENDANT LE RENDEZ-VOUS : MENER UN DIALOGUE CONSTRUCTIF

- **Le déroulé**
 - Lors d'un rendez-vous, se présenter et présenter les associations présentes (un ou deux chiffres par exemple), leurs actions puis entrer dans le vif du sujet.
- **Les points d'attention lors de la discussion / du débat**
 - Recentrer toujours la discussion sur vos thématiques : ne pas se laisser envahir par un monologue de l'élu·e.
 - Montrer que ce qu'on attend d'elle ou de lui est réalisable : bien que le plaidoyer s'inscrive dans le long terme, l'interpellation, elle, doit ouvrir à des objectifs à court terme.
 - Insister sur l'importance de cet échange : établir une relation de confiance et montrer que vous êtes à la disposition du candidat·e ou de l'élu·e pour lui apporter des informations et des analyses solides dans le domaine qui vous amène.
 - S'appuyer sur des cas concrets, citer les avancées déjà obtenues pour convaincre de l'utilité de votre action, ne pas hésiter à répéter.
- **À la fin**
 - Reformuler les points essentiels.
 - Demandez des engagements concrets
 - Si besoin, demander un autre entretien ou un RDV avec un·e de ses collaborateur·rices.
 - Remercier.

APRÈS LE RENDEZ-VOUS

- **Remercier** : A la suite du RDV ou de l'événement : envoyer un mail ou un courrier de remerciement et rappeler le contenu de l'échange et ses engagements.
- **Faire un compte-rendu à destination des équipes locales, ou du groupe de partenaires locaux**
- **La communication (médias)** : si on a choisi d'en faire une.
- **Prévoir l'étape d'après.**

➔ Sensibiliser, débattre, interpeller autour du droit à l'alimentation

Nos recommandations s'inscrivent dans la perspective d'assurer le droit à l'alimentation en France et dans les territoires (voir p.22). Si vous souhaitez aller plus loin, on vous propose une grille d'évaluation des actions menées ou proposées par votre commune ou un programme municipal au regard du droit à l'alimentation.

CETTE GRILLE A ÉTÉ CONÇUE POUR :

- ➔ Outiller les candidat-es pour qu'ils/elles construisent un programme local cohérent avec le droit à l'alimentation ;
- ➔ Donner aux personnes, associations et collectifs un cadre d'analyse commun pour questionner et enrichir les programmes proposés par les candidat-es et évaluer les programmes d'alimentation déjà mis en place.

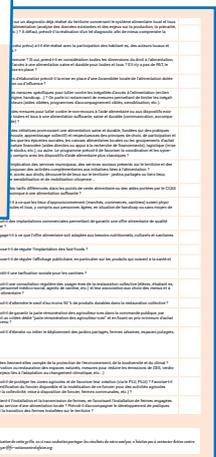
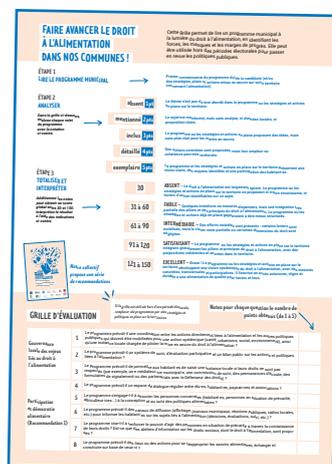
COMMENT UTILISER LA GRILLE DANS UNE CAMPAGNE MUNICIPALE ?

Cette grille d'évaluation est un outil citoyen et politique : elle a vocation à être utilisée avant, pendant et après les élections municipales pour faire du droit à l'alimentation un véritable enjeu démocratique.

- ➔ **Pour les collectifs citoyens, associations, habitant-es :**
 - Organisez des temps d'analyse collective : utilisez la grille lors d'ateliers participatifs pour décrypter les programmes des candidat-es à la lumière du droit à l'alimentation.
 - Interpellez les candidat-es : envoyez-leur la grille et proposez-leur de la remplir eux-mêmes. Cela permet d'objectiver les échanges et d'engager un dialogue constructif.
 - Animez le débat public : mobilisez la grille comme support d'animation pour des réunions publiques, débats, tribunes ou questionnaires électoraux.

➔ Pour les candidat-es et leurs équipes :

- Cela peut aider à construire un programme plus cohérent et ambitieux : la grille permet d'identifier les angles morts, de renforcer la cohérence globale des propositions et d'ancrer dans un programme une vision de justice sociale et alimentaire.
- Cela peut aider à valoriser des engagements : en s'appuyant sur la grille, on peut mettre en avant une approche systémique et structurée de l'alimentation, au-delà des mesures dispersées.
- ➔ **Après les élections pour les un-es et les autres :**
 - Suivez la mise en œuvre des engagements : la grille peut servir de base de suivi citoyen tout au long du mandat.
 - Évaluez les progrès : reprenez-la en fin de mandat pour dresser un bilan de l'action municipale en matière de droit à l'alimentation.



REPLIR EN LIGNE OU

TÉLÉCHARGER LA GRILLE EN CLIQUANT ICI

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Des rapports :

Action contre la Faim, [Droit à l'alimentation : la France doit se mettre à table](#), 2024.

Terres de Liens, [Souveraineté Alimentaire, un scandale made in France](#), 2025.

SCCF, FDD, le Réseau Civam et Solidarité Paysans, « [L'injuste prix de notre alimentation. Quels coûts pour la société et la planète ?](#) », 2024.

Le Manifeste « [Un quartier, une ferme](#) » de l'AFAUP.

Des outils pour en savoir plus sur votre territoire

Un [outil](#) de diagnostic de précarité alimentaire à l'échelle territoriale.

"Votre territoire peut-il nourrir ses habitants?" [l'outil Territoires Fertiles](#).

Des ressources complémentaires sur les compétences des collectivités et leurs leviers sur l'agriculture et l'alimentation :

Une [boîte à outils](#) juridique plus complète sur les compétences des collectivités pour qu'elles agissent en matière d'alimentation et d'agriculture et un guide sur le sujet.

Le [guide](#) « [Associations et collectivités. Co-construire la transition agro-écologique](#) » du Réseau Civam.

Les ressources issues du programme Tetraa : [Agriculture et alimentation : comment agir en tant qu'élu ? - Programme Tetraa](#).

Le [guide](#) « [Alimentation durable & ESS, enjeux et leviers d'action des collectivités locales](#) » du RTES.

La [boîte à outils](#) ALTAA pour faire évoluer les environnements alimentaires sur les territoires.

La [plateforme "Récolte"](#) (qui rassemble des initiatives de collectivités) de Terre de Liens.

Un [guide](#) à destination des élu·es sur les cantines BIO de l'association Un plus bio.

Un [répertoire](#) des fermes municipales, intercommunales et départementales, 2024.

Animations supplémentaires :

Le [kit d'animation](#) à partir des résultats clés de l'injuste prix de notre alimentation.

Le [guide](#) « [Se mobiliser avec les personnes en précarité pour un accès à une alimentation choisie et de qualité](#) » de Territoires à Vivres.

Le [guide technique](#) « [Accompagner l'émergence d'un collectif](#) » du Réseau CIVAM.

Le kit pédagogique « [Parlons précarité alimentaire et droit à l'alimentation !](#) » proposé par ACF et le SCCF.

La [boîte à outils](#) France PAT.

La [boîte à outils](#) du mouvement Carav'alim.

Le [guide](#) « [Comment concevoir des parcours d'apprentissage citoyens](#) » du Réseau Civam.

Le [guide](#) « [Les épiceries sociales et solidaires au sein des PAT](#) » de l'Ugess